



Décision N° 2015-133-UM portant désignation de Monsieur Philippe PIERROT
en qualité de directeur du CFA régional de l'Enseignement Supérieur en Languedoc-Roussillon

Le Président de l'Université Montpellier

Vu le Code de l'Education ;

Vu le Code du Travail, et plus particulièrement son article R6233-23 ;

Vu la loi N°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

Vu les statuts du CFA régional de l'Enseignement Supérieur approuvés par le Conseil d'Administration de Montpellier SupAgro lors de sa séance du 30 juin 2014, par le Conseil d'Administration de l'Université Paul Valéry Montpellier lors de sa séance du 25 novembre 2014, par le Conseil d'Administration de l'Université de Nîmes lors de sa séance du 25 novembre 2014, par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 1 lors de sa séance du 28 novembre 2014, par le Conseil d'Administration de l'Université de Perpignan Via Domitia lors de sa séance du 28 novembre 2014, par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 lors de sa séance du 12 décembre 2014, par le Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier lors de sa séance du 27 février 2015, notamment les articles 1 (organisme gestionnaire), 11 et 11bis (directeur (rice)) ;

Vu le Décret n°2014-1038 du 11 septembre 2014 portant création de l'Université de Montpellier ;

Vu les Statuts de l'Université de Montpellier, adoptés par l'Assemblée Constitutive provisoire le 1 octobre 2014 et notamment leur article 6 ;

Vu le procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 6 janvier 2015 portant élection de Monsieur Philippe AUGÉ, Professeur des universités, en qualité de Président de l'Université de Montpellier ;

Vu la décision du Conseil Régional du Languedoc Roussillon portant création du CFA régional de l'Enseignement Supérieur dans sa séance du 19 décembre 2014 ;

Vu l'appel à candidature aux fonctions de directeur du CFA régional de l'enseignement supérieur en Languedoc-Roussillon en date du 25 janvier 2015

Vu l'avis favorable rendu par le Comité d'Orientation Stratégique du CFA le 6 mars 2015

Décide

Article unique :

Monsieur Philippe PIERROT, Maître de Conférences, est nommé Directeur du CFA régional de l'Enseignement Supérieur à compter du 9 mars 2015, pour un mandat de 4 ans.

Fait à Montpellier le 9 mars 2015

Le Président de l'Université de Montpellier
Philippe AUGÉ

Originaux pour attribution :

- L'intéressé

Originaux pour information :

- Madame la Présidente de l'Université Paul-Valéry Montpellier
- Monsieur le Président de l'Université de Nîmes
- Monsieur le Président de l'Université de Perpignan Voie Domitienne
- Monsieur le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier
- Madame la Directrice Générale de Montpellier SupAgro.